



# Assemblée générale

Distr. générale  
3 novembre 2017  
Français  
Original : anglais

**Soixante-douzième session**  
Point 55 de l'ordre du jour  
**Étude d'ensemble de toute la question  
des opérations de maintien de la paix  
sous tous leurs aspects**

## **Application des recommandations du Comité spécial des opérations de maintien de la paix**

### **Rapport du Secrétaire général**

#### **Additif**

#### *Résumé*

Conformément à la demande formulée par le Comité spécial des opérations de maintien de la paix (voir A/61/19/Rev.1, par. 232), le tableau figurant dans le présent rapport offre une vue d'ensemble de l'application des recommandations qui étaient faites dans le rapport du Comité spécial sur les travaux de sa session de fond de 2017 (A/71/19). Ce tableau complète le rapport du Secrétaire général (A/72/573). Pour chaque recommandation, on y trouvera un bref résumé de l'état d'application et le numéro du paragraphe correspondant dans le rapport du Comité spécial.



## I. Introduction

21 Le Département des opérations de maintien de la paix et le Département de l'appui aux missions sont en train d'élaborer une proposition de projet qu'ils soumettront à des donateurs potentiels et qui comprend un appel à contributions volontaires aux fins de l'édification d'un mur commémoratif sur le site du Monument à la mémoire des Casques bleus des Nations Unies, au Siège de l'Organisation.

25 Un exposé informel portant en particulier sur les questions ayant trait aux opérations sur le terrain, y compris une analyse de l'évolution de la situation dans les opérations de maintien de la paix en cours, sera présenté par le Secrétariat au Comité spécial avant que ce dernier ne commence sa session de fond en 2018.

## II. Restructuration des opérations de maintien de la paix

33 En adoptant la résolution 71/295, l'Assemblée générale a exprimé son soutien au transfert des ressources de la Force intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abyei (FISNUA) de l'Équipe opérationnelle intégrée pour la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud (MINUSS/FISNUA) à l'Équipe opérationnelle intégrée pour l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD). La résolution prévoit par ailleurs le changement du nom de l'Équipe opérationnelle intégrée pour la MINUSS/FISNUA en « Équipe opérationnelle intégrée pour le Soudan du Sud » et de l'Équipe opérationnelle intégrée pour la MINUAD en « Équipe opérationnelle intégrée pour le Soudan ». L'Assemblée générale a également approuvé le transfert des ressources de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine entre l'Équipe opérationnelle intégrée pour les Grands Lacs et la nouvelle Équipe opérationnelle intégrée pour l'Afrique centrale et l'association de l'Équipe opérationnelle intégrée pour l'Afrique de l'Ouest et de l'Équipe opérationnelle intégrée pour le Mali dans le cadre de la nouvelle Équipe opérationnelle intégrée pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel. Ces reconfigurations illustrent les efforts déployés par le Département des opérations de maintien de la paix pour préserver une certaine souplesse, faire des économies d'échelle et optimiser l'utilisation des ressources au gré de l'évolution des besoins en fournissant un appui direct aux opérations de maintien de la paix établies par le Conseil de sécurité.

37 Un exposé informel sera présenté au Comité spécial avant sa session de fond de 2018.

## III. Sûreté et sécurité

38 Le rapport demandé est en cours d'élaboration ; une version préliminaire a été présentée à la Division des politiques, de l'évaluation et de la formation le 25 août 2017.

40 Un exposé informel sera présenté au Comité spécial avant sa session de fond de 2018.

44 Un exposé informel sera présenté au Comité spécial avant sa session de fond de 2018.

46 La question sera abordée lors de l'exposé informel sur la sûreté et la sécurité qui sera présenté au Comité spécial en novembre 2017.

49 La question sera abordée lors de l'exposé informel sur la sûreté et la sécurité qui sera présenté au Comité spécial en novembre 2017.

51 Le rapport demandé est en cours d'élaboration ; une version préliminaire a été présentée à la Division des politiques, de l'évaluation et de la formation le 25 août 2017.

52 Conformément à son mandat, le Bureau du partenariat stratégique pour le maintien de la paix

continue d'analyser les problèmes systémiques de sûreté et de sécurité dans le cadre de son examen des composantes Personnel en uniforme dans les missions et a fait des recommandations précises à cet égard. En plus de mettre en avant les enseignements tirés de l'expérience et les pratiques exemplaires, ces recommandations ont aussi mis l'accent sur l'importance de mener les opérations sur la base des informations disponibles ; d'intégrer et d'harmoniser l'analyse, la planification et la direction des opérations ; d'utiliser la technologie de manière efficace ; de bien répéter et cordonner les dispositifs de protection de la force ; d'assurer une protection efficace lors des déplacements ; de bien former et préparer le personnel avant leur déploiement et une fois sur le site de la mission ; d'appliquer des mesures énergiques en matière de sécurité et de santé du travail et de suivre rigoureusement les tactiques, techniques et procédures établies, éléments indispensables au renforcement de la sûreté et de la sécurité. Des mesures d'ensemble sont actuellement prises par les chefs de mission pour mettre en œuvre ces recommandations afin de renforcer encore la sûreté et la sécurité des soldats de la paix.

Un exposé informel complet sera présenté au Comité spécial avant sa session de fond de 2018.

53 À l'issue de l'analyse des besoins en information de la composante Police, réalisée en 2016, une classification normalisée des renseignements relatifs à la criminalité a été élaborée, en conformité avec les objectifs de développement durable et la Classification internationale des infractions à des fins statistiques mise au point par l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime. Un exposé informel portant notamment sur les efforts faits par la Division de l'informatique et des communications du Département de l'appui aux missions pour modifier les logiciels existants sera présenté au Comité spécial avant sa session de fond de 2018.

À ce jour, le dispositif normalisé de gestion des problèmes de sécurité (SAGE) a été déployé et mis en service dans 9 missions : la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH), l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (ONUCI), la Mission des Nations Unies au Libéria (MINUL), la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA), l'organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve (ONUST), la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre (UNFICYP), la Mission d'assistance des Nations Unies en Somalie (MANUSOM) Mission des Nations Unies au Soudan du Sud, la Mission d'assistance des Nations Unies en Somalie (MINUSS) et le Groupe d'observateurs militaires des Nations Unies dans l'Inde et le Pakistan (UNMOGIP). La mise en service du dispositif est en cours à la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA), la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK), la Force intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abyei (FISNUA), l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD) et la Mission d'appui des Nations Unies en Libye (MANUL). Une version mobile du dispositif SAGE a été mise à l'essai avec succès à l'ONUST et sera bientôt mise en service.

En outre, un programme d'appréciation de la situation a été mis au point en février 2017. Il comprend 12 axes de travail : 4 portent sur les orientations stratégiques et 8 sur les aspects techniques. Des renseignements concernant l'état d'avancement du programme seront communiqués régulièrement et inclus dans les prochains exposés.

L'Initiative des Nations Unies pour un système d'information géographique libre a fait l'objet d'un deuxième atelier en novembre 2016. L'Initiative a progressé grâce à des réunions plénières mensuelles et plusieurs autres types de réunions (visioconférences et réunions ou ateliers organisés en marge de manifestations liées au sujet). Dans le cadre de l'Initiative, quatre groupes de travail thématiques ont été créés. On trouvera ci-après le détail des réalisations de chaque groupe :

- **Groupe 1 : géoportail** GeoSHAPE-Exchange (géoportail libre) a été installé au Centre de services mondial de l'ONU en février 2017, dans le cadre de la composante développement, à des fins d'essai et de préparation. Une démonstration technique de GeoSHAPE-Exchange devait avoir lieu au Centre du 18 au 22 septembre 2017.
- **Groupe 2 : renforcement des capacités** Le groupe a dispensé un cours de formation technique en ligne à 61 membres du personnel de l'ONU et prévoit d'élaborer des modules de formation à GeoSHAPE-Exchange pour les membres du personnel de l'Organisation qui seront amenés à utiliser le géoportail.
- **Groupe 3 : analyse géospatiale** Le groupe a utilisé des données relatives à l'épidémie d'Ebola pour un test de faisabilité et prévoit d'organiser un atelier pour préparer la mise au point d'applications et de méthodologies basées sur de vraies opérations de l'ONU en novembre 2017.
- **Groupe 4 : collecte de données** Le groupe a organisé en avril 2017, au Centre de services mondial de Brindisi, une démonstration de divers procédés d'analyse géospatiale rapide par mini-drone et travaille actuellement à l'intégration de données du domaine public aux cartes de l'ONU, au processus de généralisation cartographique employé dans l'Organisation, etc.

La question sera abordée lors de l'exposé informel sur la sûreté et la sécurité qui sera présenté au Comité spécial en novembre 2017.

54

La Division de l'informatique et des communications du Département de l'appui aux missions met actuellement la dernière main à un cadre technologique pour les opérations de terrain dont l'objectif est de consolider et de généraliser le recours à l'innovation dans les missions. Grâce au recensement et au déploiement de nouvelles technologies, et notamment de nouveaux capteurs, les images transmises par les satellites, les aéronefs (avec ou sans pilote) et les caméras diurnes ou infrarouges montées sur pylône, embarquées dans des véhicules ou portées par le personnel en uniforme ont gagné en qualité. Par ailleurs, certains modules d'hébergement de l'ONU sont désormais protégés par de nouveaux systèmes radar « sense and warn » qui ont permis de sauver des vies lors des attaques au mortier qui ont eu lieu au Mali. De plus en plus de systèmes de localisation du personnel et des véhicules sont installés pour permettre aux missions de mieux localiser et assister les soldats de la paix. Les nouveaux systèmes de communication mis en service notamment dans les centres de commandement modulaires ont permis de combler les lacunes en matière d'interopérabilité entre les acteurs humanitaires et les contingents sur le terrain.

Dans le cadre du programme d'appréciation de la situation, des logiciels et des procédures normalisés permettant d'intégrer de manière efficiente et efficace la validation, l'analyse, la visualisation et la communication des informations seront mis en place. À la MINUSMA, le premier réseau de missions sécurisé applique désormais les normes internationales relatives au stockage et à la diffusion des informations sensibles.

En ce qui concerne l'utilisation des systèmes de drones aériens non armés, la Division de l'informatique et des communications retire de l'expérience les enseignements suivants :

- Il faut former le personnel concerné à l'utilisation des technologies pour assurer la protection du personnel et des locaux ;
- Les compétences spécialisées des États Membres sont un atout ;
- Il faut organiser des formations et des exercices pour tirer pleinement parti des nouvelles technologies et de leur mise en application.

56 La question sera abordée lors de l'exposé informel sur la sûreté et la sécurité qui sera présenté au Comité spécial en novembre 2017.

57 Au cours de la période considérée (1<sup>er</sup> novembre 2016-31 octobre 2017), de nombreuses missions ont continué d'opérer dans un environnement difficile. L'environnement opérationnel de ces missions continue de se dégrader à mesure qu'évoluent les tactiques, techniques et méthodes des groupes armés qui, souvent, ne participent pas au processus de paix du pays concerné. Pour compliquer encore la situation de nombreuses missions, il devient de plus en plus difficile d'appréhender la nature des rapports qui existent entre les différents groupes armés, étant donné que les alliances se nouent et se dénouent au gré des convenances. La fragmentation des groupes armés et l'inconstance de leurs allégeances ont entraîné la prolifération de petits groupes, qui rendent l'exécution des mandats plus ardue et plus dangereuse pour les soldats de la paix. Il devient de plus en plus complexe de distinguer les groupes armés qui ont des revendications politiques des gangs criminels motivés par le seul appât du gain en raison du lien intrinsèque qui unit financement et capacités opérationnelles. Par ailleurs, les groupes armés terroristes tendent de plus en plus souvent à communiquer les uns avec les autres, par-delà les frontières nationales des pays où opèrent des missions de maintien de la paix. Le nombre des attaques mortelles directes et indirectes et des attentats à l'engin explosif improvisé est en augmentation, bien que le renforcement des mesures de protection ait permis de limiter en partie les dégâts.

En réponse à la demande formulée par le Comité d'état-major des Nations Unies, le Bureau des affaires militaires fait un point de la situation des opérations de maintien de la paix tous les 15 jours. Le Bureau organise également des réunions avec les pays fournisseurs de contingents à chaque fois qu'un changement majeur intervient dans les conditions de sécurité ou dans l'environnement opérationnel d'une opération de maintien de la paix.

La question sera abordée lors de l'exposé informel sur la sûreté et la sécurité qui sera présenté au Comité spécial en novembre 2017.

58 La question sera abordée lors de l'exposé informel sur la sûreté et la sécurité qui sera présenté au Comité spécial en novembre 2017, ainsi que dans le rapport du Secrétaire général (A/72/573).

59 La question sera abordée lors de l'exposé informel sur la sûreté et la sécurité qui sera présenté au Comité spécial en novembre 2017.

61 Un exposé informel sera présenté au Comité spécial avant sa session de fond de 2018.

62 La question sera abordée lors de l'exposé informel sur la sûreté et la sécurité qui sera présenté au Comité spécial en novembre 2017.

64 Le Bureau du partenariat stratégique pour le maintien de la paix continuera, dans le cadre de son examen des opérations de maintien de la paix, d'évaluer l'adéquation des services d'appui médical et les améliorations apportées en vue de renforcer la sécurité des soldats de la paix.

Un exposé informel sera présenté au Comité spécial avant sa session de fond de 2018.

66 Entre novembre 2016 et février 2017, en utilisant les ressources disponibles, le Service de la lutte antimines de l'ONU a recensé les conséquences qu'ont les dispositifs explosifs improvisés sur l'action des entités de l'ONU qui participent aux opérations de paix et de sécurité (le Département des opérations de maintien de la paix, le Département de l'appui aux missions, le Département des affaires politiques et le Département de la sûreté et de la sécurité), un travail qui se veut la première étape de l'élaboration d'une stratégie de réduction de la menace posée par les engins explosifs improvisés à l'échelle de l'Organisation.

Les conclusions de l'exercice mettent en évidence des lacunes dans la collecte des données et la mise en commun de l'information, même s'il existe de bons exemples de coopération. Le recensement a confirmé la nécessité d'une meilleure coordination, ainsi que d'une stratégie à l'échelle du système sur les engins explosifs improvisés. En effet, rares sont actuellement les entités des Nations Unies qui prennent en charge ce type de dispositifs, et lorsqu'elles ont à intervenir, elles le font souvent au coup par coup. Le Service de la lutte antimines a étendu la portée de son exercice de recensement pour y inclure les travailleurs humanitaires et les acteurs du développement qui œuvrent pour le compte de l'Organisation.

Le Service a également continué d'appuyer l'élaboration des principes directeurs qui serviront de fondement à une stratégie de réduction de la menace posée par les engins explosifs improvisés à l'échelle de l'Organisation, afin de contribuer à faire mieux connaître les moyens à mettre en place pour réduire cette menace de manière efficace. Parmi les projets en ce sens, on peut citer l'élaboration d'un manuel consacré à la réduction de la menace posée par les engins explosifs improvisés et d'un autre consacré à la neutralisation des explosifs et munitions, qui sera coordonnée par le Bureau des affaires militaires. Le manuel sur la réduction de la menace posée par les engins explosifs improvisés donnera des orientations aux pays fournisseurs de contingents et aux commandants de la force sur la manière dont les opérations de maintien de la paix peuvent réduire la menace que font peser les engins explosifs improvisés sur la sécurité des soldats de la paix. Le manuel de neutralisation des explosifs et munitions, quant à lui, viendra préciser les conditions que les unités chargées de réduire la menace posée par les engins explosifs improvisés dans les opérations de maintien de la paix doivent remplir et les moyens dont elles doivent être dotées. Ces deux documents viendront compléter les Lignes directrices relatives à la réduction de la menace que représentent les engins explosifs improvisés pour les missions, approuvées et publiées en juin 2016, dans lesquelles l'accent est mis sur l'intégration de la réduction de la menace posée par les engins explosifs improvisés dans les procédures d'évaluation et de planification. Le Service de la lutte antimines a également coordonné l'élaboration de normes applicables à l'élimination des engins explosifs improvisés, avec le concours d'experts venus de 12 États Membres. Ces normes, qui ont vocation à être utilisées par l'ensemble des entités des Nations Unies, définiront les compétences minimales requises pour les agents chargés de l'élimination des engins explosifs improvisés et préciseront la méthodologie à suivre pour l'enlèvement d'engins explosifs improvisés.

#### **IV. Maintien de la paix et renseignement : collecte et analyse d'informations**

68 Sept documents d'orientation s'inscrivant dans le cadre général relatif au renseignement dans les opérations de maintien de la paix des Nations Unies sont en cours d'élaboration : quatre séries de directives générales (portant respectivement sur l'utilisation des systèmes de drones, l'acquisition d'informations, le traitement et la sécurité du renseignement et les structures et procédures d'appui en place au Siège) et trois manuels (sur le renseignement militaire, sur les activités de police fondées sur le renseignement et sur les cellules d'analyse conjointe des missions). Ces documents devraient en principe être publiés d'ici au 31 mars 2018. Il convient de noter qu'en réponse à la demande du Comité spécial, qui souhaitait que le Secrétariat collabore étroitement avec les États membres, le coordonnateur du projet de cadre de renseignement pour le maintien de la paix a très rapidement organisé plusieurs réunions informelles avec les États membres et présenté au Comité spécial, en collaboration avec la Division des politiques, de l'évaluation et de la formation, un exposé détaillant les étapes à venir dans l'élaboration dudit cadre. Les États Membres seront également consultés en amont de la publication des manuels consacrés au renseignement militaire et aux activités de police fondées sur le renseignement. Au moins deux autres exposés informels seront présentés au Comité spécial avant sa session de fond de 2018.

70 Sept documents d'orientation s'inscrivant dans le cadre général relatif au renseignement dans les opérations de maintien de la paix des Nations Unies sont en cours d'élaboration : quatre séries de directives générales (portant respectivement sur l'utilisation des systèmes de drones, l'acquisition d'informations, le traitement et la sécurité du renseignement et les structures et procédures d'appui en place au Siège) et trois manuels (un sur le renseignement militaire, un sur les activités de police fondées sur le renseignement et un sur les cellules d'analyse conjointe des missions). Ces documents sont établis dans le cadre d'une politique qui sera révisée en 2018, à l'issue de consultations avec les États Membres, et qui énonce les principes qui régissent l'utilisation du renseignement dans les opérations de maintien de la paix, dans le respect de la Charte des Nations Unies et des principes fondamentaux du maintien de la paix. Si certains des documents devraient être publiés avant la fin de 2017, un délai supérieur sera accordé à d'autres pour permettre une consultation approfondie des États Membres et l'élaboration d'orientations concrètes. L'ensemble des documents devraient en principe être publiés d'ici au 31 mars 2018.

73 Au sein du cadre général relatif au renseignement dans les opérations de maintien de la paix des Nations Unies, une série de directives générales sur le traitement et la sécurité du renseignement est en cours d'élaboration, qui comprendra deux grands volets. Le premier, qui concerne le traitement du renseignement, couvrira non seulement les flux de renseignement intéressant le maintien de la paix dans les domaines stratégique, opérationnel et tactique, mais aussi les flux de renseignement entre ces différents domaines. L'objectif est de définir les critères d'accès au renseignement, notamment qui doit y avoir accès, et pourquoi. Cette démarche va de pair avec l'ensemble des règles et règlements relatifs à la classification des documents de l'ONU et aux sanctions applicables à ceux qui les enfreignent. Le deuxième volet portera sur la protection physique et numérique du renseignement, notamment sur les questions relatives à la sécurisation des flux de données. Le Groupe de la gestion de l'information sur le maintien de la paix travaille actuellement sur un dispositif technologique qui permettrait l'accès et l'entreposage sécurisés des données. Un projet pilote est actuellement mis en œuvre à la MINUSMA pour tester divers moyens d'y parvenir.

74 Le Centre des Nations Unies pour les opérations et la gestion des crises et le coordonnateur du projet de cadre de renseignement pour le maintien de la paix présenteront un exposé conjoint sur la question au Comité spécial avant sa session de fond de 2018.

## V. Déontologie et discipline

78 Des informations détaillées et actualisées sur l'action menée en vue de prévenir et de combattre l'exploitation et les atteintes sexuelles, y compris des données chiffrées, seront communiquées dans le prochain rapport du Secrétaire général consacré à cette question.

89 Un exposé informel sera présenté au Comité spécial avant sa session de fond de 2018.

91 Un exposé informel sera présenté au Comité spécial avant sa session de fond de 2018.

92 Un exposé informel sera présenté au Comité spécial avant sa session de fond de 2018.

## VI. Renforcement des capacités opérationnelles : généralités

100 Un exposé informel portant sur les mesures prises par le Secrétariat pour améliorer l'analyse stratégique de la dynamique des conflits aux niveaux local, national et régional sera présenté au Comité spécial avant sa session de fond de 2018.

103 Le Département des opérations de maintien de la paix et le Département de l'appui aux missions ont continué de collaborer avec les pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police pour renforcer les moyens en personnel en tenue des missions afin de les aider à exercer leur mandat au mieux et à s'adapter à l'environnement en évolution dans lequel elles opèrent. En 2017, le Groupe directeur pour le renforcement des moyens en personnel en tenue a supervisé la mise en œuvre de huit projets consacrés à des domaines spécifiques du développement des capacités, notamment la mise en place de groupes de travail œuvrant avec les États Membres pour tirer parti de leurs compétences techniques et capacités opérationnelles et, dans certains cas, pour obtenir un soutien financier pour des projets prioritaires. Les projets du Groupe directeur sont axés sur: le développement de la capacité de survivre aux engins explosifs improvisés ; le déploiement rapide ; la planification et la mise en œuvre ; la présence d'unités à grande mobilité sur le terrain ; les menaces transnationales ; l'organisation d'opérations menées sur la base du renseignement collecté et l'assistance médicale. En 2017, un nouveau projet, portant sur l'acquisition d'hélicoptères militaires, a vu le jour. Des avancées notables ont été faites dans tous les projets, fruits des progrès remarquables faits ces quatre dernières années dans l'élaboration et l'application de documents d'orientation relatifs au maintien de la paix, tels que « Protection des civils : mise en œuvre des lignes directrices applicables aux composantes militaires des missions de maintien de la paix des Nations Unies », la Politique relative à la vérification et à l'amélioration de la préparation opérationnelle, le guide intitulé « Préparation à l'aptitude opérationnelle pour les pays contributeurs de troupes dans les missions de maintien de la paix », les directives sur l'usage de la force par les composantes militaires des opérations de maintien de la paix des Nations Unies, les lignes directrices relatives à l'appui militaire au maintien de l'ordre dans les missions de maintien de la paix, la politique relative à l'élément national de soutien logistique, le Guide à l'usage des quartiers généraux des forces des Nations Unies, et deux séries de directives générales portant sur l'évaluation. À noter également que 11 manuels à l'usage des unités militaires des Nations Unies ont été adoptés et qu'un douzième, consacré à la neutralisation des explosifs et munitions, a été approuvé et n'attend plus que les signatures des Secrétaires généraux adjoints aux opérations de maintien de la paix et à l'appui aux missions. En ce qui concerne les menaces transnationales, la Division de la police a lancé des projets pilotes à la MINUSCA et à la MONUSCO, l'objectif étant de doter les mission d'outils d'analyse et d'enquête perfectionnés afin de renforcer les moyens dont dispose la police des Nations Unies pour analyser le renseignement criminel à des fins d'enquête, pour former ses homologues de l'État hôte à ces procédés et pour les assister dans leur tâche. Les initiatives de sensibilisation et de mobilisation des parties prenantes ont permis des progrès supplémentaires sur le terrain, aux plans opérationnel et du renforcement des capacités : la MONUSCO dispose désormais des ressources nécessaires pour former six membres de la police des Nations Unies à la lutte contre les menaces transnationales, et la MINUSCA a entrepris de former les membres des services de l'État hôte chargés de l'application des lois à la lutte contre la grande criminalité et la criminalité organisée.

104 Au cours de la période considérée, le Bureau des affaires militaires et la Division de la police ont collaboré avec le Département de l'appui aux missions, la Division des services médicaux et le Service intégré de formation de la Division des politiques, de l'évaluation et de la formation pour mieux prendre la mesure des gains réalisés par l'ONU grâce au Système de préparation des moyens de maintien de la paix, afin de prendre des décisions objectives quant à la sélection des unités à déployer sur le terrain. Les informations relatives aux contingents que les pays proposent de déployer sont principalement collectées au cours de visites d'évaluation et de consultation. Les visites se veulent à la fois un outil de collaboration stratégique avec les pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police et une étape indispensable pour permettre à ces derniers de passer du niveau 1 au niveau 2 dans le Système de préparation des moyens de maintien de la paix. Au cours des 16 derniers mois, 37 visites d'évaluation et de consultation ont eu lieu.

Ces visites sont planifiées bien avant tout déploiement éventuel et visent à évaluer de manière approfondie le niveau de préparation et d'aptitude des unités qu'un pays fournisseur s'est engagé à déployer afin que celui-ci dispose de suffisamment de temps pour combler les éventuelles lacunes avant qu'un déploiement effectif soit envisagé, et que la direction du Département des opérations de maintien de la paix ait une idée précise des capacités des unités qu'il déploie. Grâce aux visites d'évaluation et de consultation, l'Organisation cerne beaucoup mieux les points à améliorer. Les problèmes majeurs liés à la formation, à la langue ou au matériel sont désormais identifiés et peuvent être résolus avant tout déploiement éventuel. Toutes ces informations sont prises en compte dans le choix des unités à déployer, tout comme les données relatives à la performance actuelle et passée de chaque unité sur le terrain, le cas échéant. Un certain nombre d'autres facteurs, comme les préférences du pays hôte, doivent évidemment être pris en compte lors de la sélection.

Le Bureau des affaires militaires et la Division de la police ont à cœur que la prise de décisions soit ouverte et transparente et sont disposés à répondre à toute requête des pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police concernant la sélection des unités. Des mesures ont été prises pour expliquer aux pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police les éventuels changements susceptibles de modifier le déploiement prévu. Le conseiller militaire et le conseiller pour les questions de police ont d'ailleurs rencontré de nombreux pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police pour discuter de cette question.

105 La Cellule stratégique de constitution des forces et de planification des moyens et la Section de la sélection et du recrutement de la Division de la police organisent régulièrement des réunions avec les pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police sur les modalités et le fonctionnement du Système de préparation des moyens de maintien de la paix. Le Système et la notion de constitution stratégique des forces ont également fait l'objet d'exposés présentés aux pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police, à New York et dans des ateliers régionaux organisés en Égypte, au Ghana et au Rwanda. L'idée d'instituer des rotations à long terme a été débattue le 22 mars 2017, lors d'une réunion consacrée au projet pilote engagé par la MINUSMA avec les pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police. Un autre débat, portant sur la rotation à long terme des éléments essentiels des missions, a eu lieu au cours d'une conférence tenue à New York le 22 mai sur la constitution des forces à la MINUSMA.

106 À la suite de la conférence sur la MINUSMA, le Secrétariat a organisé une séance de critique à chaud pour en tirer les enseignements, notamment en ce qui concerne l'initiative de planification de rotations à long terme. Des discussions sont en cours en vue de déterminer le coût et la faisabilité de la mise en œuvre de plans de rotation dans d'autres missions.

110 Un exposé informel sera présenté au Comité spécial avant sa session de fond de 2018.

111 Un exposé informel sera présenté au Comité spécial avant sa session de fond de 2018.

112 En 2016, le Département des opérations de maintien de la paix et le Département de l'appui aux missions ont entamé la révision de leur politique relative à l'autorité, au commandement et au contrôle en organisant une série de consultations avec un vaste panel de parties prenantes au sein des départements en vue de recenser et de hiérarchiser les principaux problèmes susceptibles d'entraver l'exercice du commandement et du contrôle. Il a été convenu que la version actualisée de la politique viendrait clarifier certaines dispositions, comme celles qui concernent le détenteur de l'autorité responsable des ordres de mission, à qui il incombe de veiller à la cohérence avec l'évolution actuelle des activités d'appui et de fournir au besoin des orientations ou des consignes complémentaires. Un examen sur dossier approfondi et des visites dans plusieurs opérations de maintien de la paix seront effectués dans le cadre de la révision de la politique.

114 Un exposé informel sera présenté au Comité spécial avant sa session de fond de 2018.

## **VII. Renforcement des capacités opérationnelles : moyens militaires**

117 Un exposé informel sera présenté au Comité spécial avant sa session de fond de 2018.

118 Un exposé informel sera présenté au Comité spécial avant sa session de fond de 2018.

120 La Cellule stratégique de constitution des forces et de planification des moyens s'est activement employée à préparer les unités pour qu'elles répondent aux normes de l'Organisation en matière de formation et de matériel, en s'appuyant sur le Système de préparation des moyens de maintien de la paix et en organisant des visites d'évaluation et de consultation. Grâce à ces visites, l'Organisation cerne beaucoup mieux les points à améliorer. Les problèmes majeurs liés à la formation, à la langue ou au matériel sont désormais identifiés et peuvent être résolus avant tout déploiement éventuel. Chaque fois qu'un problème est repéré, la Cellule collabore avec le pays contributeur, en coordination avec les bureaux concernés, pour y remédier selon un plan établi par les autorités du pays en question. La Cellule aide également à coordonner l'assistance fournie par d'autres États Membres aux pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police dans les domaines de la formation et du renforcement des capacités. En plus d'entretenir des échanges réguliers avec les entités œuvrant au renforcement des capacités, la Cellule a préparé la conférence de constitution des forces de la MINUSMA, dont l'un des objectifs était de mettre en relation les pays fournisseurs de contingents qui manquent de matériel avec d'autres États Membres qui sont disposés à fournir du matériel. L'amélioration de la coordination entre l'ONU et les États Membres en matière de renforcement des capacités et de formation a aussi fait l'objet d'une réunion, tenue à Tokyo en août 2017.

121 Un exposé informel sur la coopération entre missions sera présenté au Comité spécial avant sa session de fond de 2018.

123 Un exposé informel sera présenté au Comité spécial avant sa session de fond de 2018.

## **VIII. Renforcement des capacités opérationnelles/ capacités de la police des Nations Unies**

127 Comme suite à un examen externe des fonctions, de la structure et des capacités de la Division de la police mené par un groupe indépendant, le Secrétaire général a publié un rapport sur les activités de police des Nations Unies (S/2016/952) en réponse aux recommandations. Un exposé informel sur l'état d'avancement de l'application des recommandations sera présenté au Comité spécial avant sa session de fond de 2018.

128 En 2017, la police des Nations Unies a publié des manuels sur : a) la planification des activités policières par mission dans les opérations de paix ; b) les activités de surveillance, de mentorat et de conseil de la police dans les opérations de paix ; c) les activités de police de proximité dans les opérations de paix ; d) la coordination des donateurs et la gestion des fonds dans les opérations de paix ; et e) les activités de police fondée sur le renseignement et le renseignement criminel dans les opérations de paix. Un exposé informel sera présenté au Comité spécial avant sa session de fond de 2018.

131 Au cours des deux dernières années, la Force de police permanente a constamment évalué sa composition de sorte à avoir les moyens de répondre aux besoins des opérations de paix et de la Division de la police. Un exposé informel sera présenté au Comité spécial avant sa session de fond de 2018.

- 135 Dans le cadre de la suite donnée par le Secrétariat à l'examen externe des fonctions, de la structure et des capacités de la Division de la police, une évaluation interne des unités de police constituées en place dans les opérations de maintien de la paix a été menée en 2017. Un exposé informel sur les conclusions de cette évaluation et sur la suite à y donner sera présenté au Comité spécial avant sa session de fond de 2018.
- 137 Dans les missions où cette tâche lui a été confiée (MINUSCA, MINUSMA, MONUSCO, MINUSTAH et MINUL), la police des Nations Unies continue de renforcer les capacités du pays hôte de lutter contre la criminalité transnationale organisée et de la prévenir. Un exposé informel sera présenté au Comité spécial avant sa session de fond de 2018.
- 138 En 2017, la police des Nations Unies de plusieurs opérations de maintien de la paix a continué de contribuer à la Cellule mondiale de coordination des activités policières, judiciaires et pénitentiaires de promotion de l'état de droit au lendemain de conflits et d'autres crises. Un exposé informel sera présenté au Comité spécial avant sa session de fond de 2018.
- 139 Un exposé informel sur les mesures qui sont prises pour renforcer les capacités de la police des Nations Unies sera présenté au Comité spécial avant sa session de fond de 2018.

## **IX. Stratégies applicables aux opérations complexes de maintien de la paix : aperçu général**

- 144 Un exposé informel sera présenté au Comité spécial avant sa session de fond de 2018.
- 149 Au cours de la période considérée, la section du recrutement de la Division du personnel des missions du Département de l'appui aux missions a continué d'inscrire des candidats dans le fichier afin de pouvoir les sélectionner et les déployer rapidement dans les opérations de paix. Tous les postes vacants sont affichés sur le portail des carrières de l'ONU (<https://careers.un.org>) et annoncés au moyen d'activités de sensibilisation par l'intermédiaire d'un prestataire spécialisé dans les médias sociaux et numériques, « Impactpool ». Depuis la dernière mise à jour, 2 052 candidats ont été inscrits dans le fichier, dont 30 % de femmes. La Division du personnel des missions a également mis au point un plan d'action de recrutement qui offre une assistance ciblée aux missions dont les taux de vacance de postes sont les plus élevés. Enfin, les délais de recrutement sur fichier ont légèrement diminué et sont passés à 52 jours ouvrables (de l'expiration de l'avis de vacance à la sélection des candidats par le chef de mission).

Au cours de la même période, le Département de l'appui aux missions a largement participé à la mise au point de la stratégie du Secrétaire général sur la parité des sexes. En août 2017, le Sous-Secrétaire général à l'appui aux missions a représenté les missions lors de la réunion consacrée à la stratégie sur la parité des sexes à l'échelle du système des Nations Unies. La Division du personnel des missions a présidé le groupe de travail chargé de mettre au point des mesures visant à améliorer la parité des sexes dans les missions, et a également procédé, dans ce cadre, à des recherches statistiques et tenu des groupes de discussion. La stratégie multidimensionnelle sur la parité des sexes dans les effectifs civils vise à accroître le pourcentage de femmes en poste dans les opérations de paix, qui est actuellement de 28 %, et ce en fixant des objectifs annuels ambitieux pour chaque mission ; en donnant une image positive des femmes employées dans le personnel civil des missions en mettant en avant leur parcours dans les médias sociaux ; en constituant des viviers plus importants de candidates qualifiées susceptibles d'être sélectionnées au titre de mesures temporaires spéciales promulguées par le Secrétaire général afin d'aider les missions à recruter plus rapidement du personnel féminin qualifié ; et en améliorant les conditions de vie et de travail du personnel civil employé dans des lieux d'affectation difficiles. Pendant l'exercice 2016/17, les avis de vacances génériques et spécifiques publiés par la Division pour des postes dans les missions n'ont attiré que 30 % de candidates, un

chiffre à peine supérieur au pourcentage de femmes actuellement affectées à des postes du personnel civil recruté sur le plan international dans des opérations de paix des Nations Unies (28 %). À cet égard, la Division a émis l'avis que des mesures temporaires spéciales pour le recrutement de personnel féminin étaient nécessaires pour parvenir plus rapidement à l'objectif fixé par le Secrétaire général concernant la parité. Parallèlement, elle a contracté les services d'« Impactpool », qui est chargé d'accroître la visibilité des vacances de postes et de mettre en valeur le parcours des femmes employées dans les opérations civiles de maintien de la paix.

Pour l'exercice 2017/18, la Division prévoit également de publier des avis de vacance et de gérer la procédure de recrutement pour des postes des classes P-5 et D-1 réservés uniquement à des candidates inscrites dans des fichiers. Dans le cadre de ces recrutements sur fichiers, les profils recherchés correspondront à ceux de la filière de sélection de femmes qualifiées en vue de leur recrutement à des postes de direction, afin que des femmes sélectionnées pour cette filière puissent aussi être inscrites sur les fichiers de recrutement.

La procédure de sélection et de nomination des hauts responsables est définie dans les instructions permanentes régissant la gestion des vacances et le recrutement des hauts responsables des missions, mises à jour en 2016. La procédure de sélection fondée sur le mérite est conforme à l'Article 101 de la Charte des Nations Unies et tient compte de la diversité des qualifications, de l'expérience, des compétences et de la complémentarité des membres de l'équipe de direction ainsi que des besoins opérationnels. L'origine géographique et la parité sont également prises en considération.

Habituellement, la procédure de sélection comporte un entretien devant un jury de haut niveau. Comme suite à un examen interne des meilleures pratiques internationales, des mesures visant à améliorer les évaluations ont été prises (des questions de mise en situation y ont par exemple été intégrées). D'autres possibilités sont étudiées, notamment l'établissement de profils psychométriques, l'intégration de questionnaires visant à évaluer les capacités de jugement en situation et la normalisation de la vérification des références. Des mesures sont également mises en place pour prévenir les cas éventuels de discrimination fondée sur le sexe ou l'origine géographique.

En février 2017, la Section des nominations aux postes de haute direction du Département de l'appui aux missions a lancé un appel mondial à candidatures pour des postes génériques de Représentant spécial et Représentant spécial adjoint du Secrétaire général afin d'étoffer et de diversifier le vivier de candidat(e)s potentiel(le)s à des postes de direction. Cette campagne de sensibilisation, qui s'inscrivait dans la stratégie mise en place par le Département pour atteindre la parité des sexes pour les postes de chef et de chef adjoint de mission d'ici à 2021, a donné lieu à la sélection de nombreux candidats, dont 41 % de femmes, pour 126 nationalités différentes. L'examen des candidatures est en cours. Les candidats présélectionnés qui remplissent les qualifications requises pour occuper ces postes seront inscrits dans une base de données interne, qui constitue la source principale de candidats qualifiés, en complément des recherches et consultations menées par le Secrétaire général. Des candidats moins expérimentés (internes et externes) pouvant potentiellement prétendre à des postes de direction seront renvoyés vers d'autres filières du système des Nations Unies, notamment la filière de sélection de femmes qualifiées en vue de leur recrutement à des postes de direction de la Division du personnel des missions

155 Un exposé informel sera présenté au Comité spécial avant sa session de fond de 2018.

157 Un exposé informel sera présenté au Comité spécial avant sa session de fond de 2018.

## **X. Stratégies applicables aux opérations complexes de maintien de la paix : questions relatives à la consolidation de la paix et Commission de consolidation de la paix**

169 La Politique d'évaluation et de planification intégrées adoptée par le Secrétaire général en 2013 oriente les évaluations et la planification entreprises à l'échelle de l'ensemble du système des Nations Unies dans une optique d'intégration. Elle a été mise au point en consultation avec des partenaires des Nations Unies et s'accompagne d'un manuel contenant des orientations pratiques concernant sa mise en œuvre. Elle s'applique à toutes les entités des Nations Unies, y compris les organismes, fonds et programmes, qui déploient ou envisagent de déployer une présence intégrée. Conformément à cette politique, les missions de maintien de la paix multidimensionnelles et leurs partenaires doivent : a) évaluer ensemble la situation en procédant à une analyse du conflit ; b) élaborer une vision et un plan communs au Siège et sur le terrain ; c) mettre en place des structures de coordination ; et d) suivre ensemble les progrès accomplis et en rendre compte, l'objectif étant qu'ils contribuent au maximum à consolider la paix sur le terrain, conjointement et individuellement.

La mise en œuvre de cette politique a certes beaucoup progressé, mais d'importantes difficultés restent à surmonter. Celles-ci découlent en grande partie d'obstacles concrets, notamment le manque de capacités et le fait que les priorités stratégiques communes de l'Organisation ne sont pas financées comme elles le devraient. Comme suite à la publication de la décision 2017/15 du Comité exécutif créé par le Secrétaire général, le Département des opérations de maintien de la paix et le Département de l'appui aux missions se sont attelés à examiner la politique à l'échelle du système des Nations Unies, en partenariat avec le Groupe de travail sur l'intégration et le Groupe de travail sur l'analyse et la planification dirigé par le Cabinet du Secrétaire général. Plusieurs aspects de la politique devront être révisés, notamment la gestion des risques et le rôle du Comité exécutif du Secrétaire général. Il faudra également y intégrer la procédure de directive de planification récemment mise en œuvre par le Secrétaire général. La version définitive de la politique révisée et le manuel l'accompagnant devront être conformes aux recommandations découlant de la réforme du Secrétaire général concernant les dispositifs de maintien de la paix et de sécurité de l'Organisation et devront tenir compte des politiques élaborées dans les domaines connexes (notamment les initiatives relatives à la prévention, la pérennisation de la paix, la nouvelle méthode de travail et les débats portant sur les liens entre le domaine humanitaire, le développement et la paix, ainsi que les conclusions des travaux du Sommet mondial sur l'action humanitaire et la suite à y donner).

176 Un exposé informel sur la mise en œuvre de la Politique d'évaluation et de planification intégrées sera présenté au Comité spécial à sa session de fond de 2018. Voir aussi la réponse donnée au paragraphe 169 ci-dessus.

182 Un exposé informel sur les mesures prises pour renforcer les moyens et les capacités de base du Secrétariat dans le domaine de la prévention des conflits sera présenté au Comité spécial avant sa session de fond de 2018.

190 Un exposé informel sera présenté au Comité spécial au début de sa session de fond de 2018.

191 Un exposé informel sera présenté au Comité spécial au début de sa session de fond de 2018.

## **XI. Stratégies applicables aux opérations complexes de maintien de la paix : désarmement, démobilisation et réintégration**

196 Un exposé détaillé sera présenté au Comité spécial à sa session de fond de 2018.

## **XII. Stratégies applicables aux opérations complexes de maintien de la paix : réforme du secteur de la sécurité**

- 212 Le programme de formation consacré à la réforme du secteur de la sécurité a été lancé en Inde, où il est dispensé aux responsables des missions. Les notes d'orientation seront abordées lors de l'exposé qui sera présenté à la session de fond du Comité spécial de 2018.
- 213 L'appui à la réforme du secteur de la défense est en cours d'examen, en coopération avec le Centre de Genève pour le contrôle démocratique des forces armées, et les conclusions qui en découleront seront intégrés à l'examen global de la politique de réforme du secteur de la défense. Le point sera fait sur l'appui apporté à la réforme lors du prochain exposé de fond qui sera présenté au Comité spécial.
- 215 Des informations actualisées concernant la liste seront fournies lors de l'exposé sur la réforme du secteur de la sécurité qui sera présenté à la session de fond du Comité spécial de 2018.

## **XIII. Stratégies applicables aux opérations complexes de maintien de la paix : Primauté du droit**

- 223 Un document d'information sur les travaux judiciaires et pénitentiaires des opérations de maintien de la paix sera présenté d'ici à janvier 2018.
- 224 Un exposé informel sera présenté au Comité spécial avant sa session de fond de 2018.
- 225 Un exposé informel sera présenté au Comité spécial avant sa session de fond de 2018.
- 226 Un exposé informel sera présenté au Comité spécial avant sa session de fond de 2018.
- 228 Des informations sur les capacités judiciaires et pénitentiaires au Siège et sur le terrain figurent dans le rapport du Secrétaire général au Comité spécial (A/72/573).
- 231 Un exposé informel sera présenté au Comité spécial avant sa session de fond de 2018.
- 232 Un exposé informel sera présenté au Comité spécial avant sa session de fond de 2018.

## **XIV. Stratégies applicables aux opérations complexes de maintien de la paix : la problématique hommes-femmes et le maintien de la paix**

- 236 Un exposé informel sera présenté au Comité spécial avant sa session de fond de 2018.
- 242 Des informations sur la coordination entre le Département des opérations de maintien de la paix et l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-femmes) figurent dans le rapport du Secrétaire général au Comité spécial.
- 245 Entre le 1<sup>er</sup> juillet 2016 et le 30 juin 2017, les modules de formation de base préalable au déploiement, qui portent sur la prise en compte systématique de la problématique hommes-femmes et les violences sexuelles liées aux conflits dans les opérations de maintien de la paix, et des formations spécialisées ont été dispensés aux États Membres dans le cadre de 11 cours de formation des formateurs ainsi que par huit équipes itinérantes de formation déployées dans les États Membres par le Service intégré de formation.

Les supports de formation spécialisée consacrés aux violences sexuelles liées aux conflits ont été finalisés et les cours de formation des formateurs se sont tenus en février 2017. Parmi les supports évoqués, on trouve notamment les outils de la police des Nations Unies relatifs à l'égalité des sexes et le programme normalisé de formation des policiers aux enquêtes portant sur des faits de violence sexuelle et sexiste et aux activités de prévention dans ce domaine.

Tous les fonctionnaires du Département des opérations de maintien de la paix et du Département de l'appui aux missions sont tenus de suivre les formations suivantes : 1) la formation en interne sur la prise en compte de la problématique hommes-femmes et 2) le cours en ligne « I know gender » (Je connais le genre). Ces deux programmes de formation couvrent des questions générales touchant à l'égalité des sexes.

Sur le terrain, l'ensemble du personnel de maintien de la paix, y compris les forces militaires, le personnel de police, le personnel civil international et national et les Volontaires des Nations Unies, doit obligatoirement suivre à son arrivée dans la mission un cours d'initiation abordant le sujet de l'intégration de la problématique hommes-femmes dans les opérations de maintien de la paix. Dans toutes les missions, on dispense en outre des formations spécialisées portant sur certains domaines (tels que la violence sexuelle et sexiste et les violences sexuelles liées aux conflits), à l'intention de certains membres du personnel, notamment les conseillers pour la problématique hommes-femmes et les responsables de la coordination des questions d'égalité des sexes, et des formations adaptées aux différentes catégories de personnel (personnel civil, personnel de police ou forces militaires). Il existe également une formation spécialisée sur l'égalité des sexes destinée aux responsables des missions.

La formation d'une journée consacrée exclusivement à l'analyse des situations de conflit du point de vue de la problématique hommes-femmes et à l'établissement de rapports à ce sujet est prête et permettra d'assurer une meilleure cohésion parmi les responsables de la coordination des questions d'égalité des sexes du personnel de police et du personnel militaire.

Au cours des trois dernières années, le Bureau des affaires militaires organise un cours de formation à l'intention des conseillers militaires pour la problématique hommes-femmes et des responsables militaires en charge de la coordination des questions d'égalité des sexes, spécialement conçu pour répondre à leurs besoins en matière de formation et leur permettre ainsi de s'acquitter de leurs rôles et responsabilités.

250 Un exposé informel sera présenté au Comité spécial avant sa session de fond de 2018.

251 Un exposé informel sera présenté au Comité spécial avant sa session de fond de 2018.

252 Les principes directeurs pour intégrer une perspective de genre au travail des forces armées des Nations Unies dans les opérations de maintien de la paix sont en cours de révision. Dans l'intervalle, la version actuelle continue d'être utilisée. Dans sa nouvelle mouture, la brochure répertoriera les principes selon les fonctions militaires, ce qui la rendra plus lisible et plus facile à utiliser.

253 Le Conseiller militaire a rencontré la Représentante spéciale chargée de la question des violences sexuelles commises en période de conflit en septembre 2017. Des conseillers militaires pour la problématique hommes-femmes collaborent avec les conseillers principaux pour la protection des femmes dans les zones des missions, et intègrent la question des violences sexuelles liées aux conflits dans les activités du personnel militaire opérationnel.

La Représentante spéciale présenta un exposé informel au Comité spécial avant sa session de fond de 2018.

254 Un exposé écrit sera présenté au Comité spécial avant sa session de fond de 2018.

## **XV. Stratégies applicables aux opérations complexes de maintien de la paix : les enfants et le maintien de la paix**

256 Un exposé informel sera présenté au Comité spécial avant sa session de fond de 2018.

257 Un exposé écrit sera présenté au Comité spécial avant sa session de fond de 2018.

## **XVI. Stratégies applicables aux opérations complexes de maintien de la paix : problèmes de santé et maintien de la paix**

262 Un exposé informel sera présenté au Comité spécial avant sa session de fond de 2018.

263 Le Département de l'appui aux missions élabore, en coopération avec le Département des opérations de maintien de la paix, une nouvelle politique d'évacuation sanitaire primaire conforme à la doctrine acceptée à l'échelle internationale. La politique devrait être bientôt prête.

266 Un exposé informel sera présenté au Comité spécial avant sa session de fond de 2018.

268 Un exposé informel sera présenté au Comité spécial avant sa session de fond de 2018.

269 Un exposé informel sera présenté au Comité spécial avant sa session de fond de 2018.

271 Un exposé informel sera présenté au Comité spécial avant sa session de fond de 2018.

272 Un exposé informel sera présenté au Comité spécial avant sa session de fond de 2018.

273 La Division des services médicaux met au point un programme de formation aux gestes de premier secours, qui sera porté à la connaissance des États Membres par note verbale dans les prochains mois. Des ateliers de consultation et des sessions de formation des formateurs seront organisés en 2018 afin de présenter ce programme aux États Membres qui déploient des contingents et des unités de police constituées.

274 Un exposé informel sera présenté au Comité spécial avant sa session de fond de 2018.

275 Lorsque c'est nécessaire et que le marché du travail local le permet, les opérations sur le terrain recrutent du personnel médical sur le plan national, dans le respect des normes médicales de l'Organisation et à condition qu'il soit jugé apte par la Division des services médicaux.

Un exposé informel sera présenté au Comité spécial avant sa session de fond de 2018.

## **XVII. Stratégies applicables aux opérations complexes de maintien de la paix : protection des civils et autres activités prescrites**

284 Un exposé informel a été présenté au Comité spécial le 8 septembre 2017.

285 Le module de formation sur la protection complète des civils a été mis au point par le Service intégré de formation et l'équipe chargée de la protection des civils en vue d'intégrer des orientations sur la protection des civils, la protection des enfants et les violences sexuelles liées aux conflits dans les opérations de maintien de la paix. L'objectif est d'offrir aux pays fournissant des contingents un module leur permettant de former les décideurs militaires des contingents au niveau tactique à la planification et à l'exécution d'opérations où le niveau de risque est atténué et où le risque de violence physique contre les civils est éliminé. Ce module est destiné aux chefs de bataillons d'infanterie et d'unités des forces spéciales, aux officiers d'état-major de ces bataillons et unités, et aux officiers du quartier général de la force et des états-majors de secteur chargés de superviser la planification tactique. Le module doit être suivi avant le déploiement et sur le théâtre d'opérations.

Dans leur version actualisée, les modules de formation de base préalable au déploiement abordent la protection des civils de manière générale et comprennent également des supports spécialisés sur la protection des civils aux niveaux opérationnel et tactique. Le sujet figure dans les cours qui s'adressent aux hauts responsables, pour lesquels des formations à la gestion de crise fondées sur divers exercices de mise en situation spécifiques à chaque missions ont été élaborés. Dans toutes les missions, des membres du personnel appartenant à différentes catégories et les personnels spécifiquement chargés de fonctions de protection suivent une formation spécialisée sur la protection des civils et d'autres activités associées à la protection.

Le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme et la Force de police permanente ont mis au point un cours de formation spécialisée sur les droits de l'homme destiné au personnel de la Force, auquel il sera dispensé régulièrement de sorte à suivre les cycles de relève.

L'équipe chargée de la protection des civils participe actuellement à l'évaluation réalisée par le Service de formation intégrée visant à déterminer quels sont les besoins de formation des missions qui ont pour mandat la protection des civils. Un rapport sur les conclusions de cette évaluation devrait être publié au dernier trimestre de 2018.

Un exposé informel sera présenté au Comité spécial avant sa session de fond de 2018.

291 Un exposé informel sera présenté au Comité spécial avant sa session de fond de 2018.

292 Dans le cadre d'une évaluation sur les stratégies de chaque mission en matière de protection des civils menée en 2017, la Division des politiques, de l'évaluation et de la formation a constaté qu'il était nécessaire de mieux intégrer ces stratégies dans les documents de planification. À cet égard, la Division a collaboré avec les missions pour mettre au point des stratégies sur la question en suivant les orientations figurant dans la politique du Département des opérations de maintien de la paix et du Département de l'appui aux missions sur la protection des civils dans les opérations de maintien de la paix, publiée en 2015, ainsi que pour élaborer une brève note d'orientation, qui a été envoyée aux missions en janvier 2017, dans laquelle il leur était fortement recommandé d'intégrer la politique dans leur concept des opérations afin de garantir une meilleure cohérence en matière de protection des civils. Pendant la période considérée, la Division a continué d'aider les missions, notamment la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL) et la MINUSMA, à mettre en place des stratégies en la matière.

293 Un exposé informel sera présenté au Comité spécial avant sa session de fond de 2018.

294 Des membres de la Division des politiques, de l'évaluation et de la formation chargés des questions relatives à la protection des civils continuent d'apporter un appui opérationnel aux missions et de les orienter, notamment grâce à des exercices de simulation, à des activités d'évaluation de la menace et à l'élaboration de directives, et à l'occasion de contacts réguliers avec elles. En outre, en mars 2017, lors d'une conférence qui leur était adressée, des conseillers principaux pour la protection des civils ont eu l'occasion d'examiner de manière approfondie les questions opérationnelles critiques et d'échanger sur les meilleures pratiques et les enseignements tirés. L'enquête actuellement menée auprès du personnel des missions permettra de déterminer avec plus de précision les domaines clés pour lesquels la Division peut, en fonction des demandes qui auront été formulées, mettre au point des orientations opérationnelles.

297 Le Service intégré de formation a procédé à une évaluation des besoins concernant les formations dispensées en cours de mission et recommandera les mesures à mettre en œuvre en priorité en matière de conception et d'organisation de la formation pour une plus grande efficacité du personnel des missions pour ce qui est des tâches liées à la protection des civils. Cela se traduira notamment par la mise au point de sessions de formation qui seront axées sur des exercices de mise en situation, répondront aux mandats propres à chaque mission concernant la protection des civils et tiendront compte de l'environnement opérationnel.

Entre le 1<sup>er</sup> juillet 2016 et le 30 juin 2017, deux certificats validant des cours sur la protection des civils ont été délivrés à des instituts de formation des États Membres, qui avaient dispensé des formations préalables au déploiement à des membres de contingent. Au cours de la même période, huit équipes itinérantes de formation ont été déployées dans des pays fournissant des contingents ou du personnel de police. Une équipe a été déployée à la MINUSS, et un cours de formation des formateurs a été dispensé à la FINUL pour que ses formateurs acquièrent des compétences répondant aux normes de l'ONU.

Le Service intégré de formation et le Bureau des affaires militaires ont conjointement mis au point des exercices de simulation destinés en particulier aux membres des équipes dirigeantes et visant à renforcer les capacités des missions de répondre aux besoins opérationnels. Ils avaient notamment pour objectif d'améliorer la prise de décision, de valider des plans et d'identifier des lacunes dans les politiques et les orientations. Un exercice de simulation sur la protection des civils a été organisé à la MINUL en 2016, et un cours de formation des formateurs a été dispensé à Entebbe (Ouganda) en 2017 à l'intention des planificateurs d'exercice des missions en vue de renforcer la capacité des missions.

Le module de formation sur la protection complète des civils élaboré à l'intention des pays qui fournissent des contingents intègre des orientations sur la protection des civils, la protection des enfants et les violences sexuelles liées aux conflits dans les opérations de maintien de la paix. Le premier cours pilote de formation des formateurs s'est tenu en mai 2017. Un atelier sur la formation à la protection complète des civils destiné à la composante Police devait se tenir en septembre 2017. Il est prévu d'intégrer les concepts tactiques de cette formation dans les modules de base consacrés à la protection des civils relevant d'autres formations spécialisées.

Des informations complémentaires au sujet de l'élaboration et la mise en œuvre des formations seront fournies lors d'un exposé informel qui sera présenté au Comité spécial avant sa session de fond de 2018.

299 Un exposé informel sera présenté au Comité spécial avant sa session de fond de 2018.

301 Un exposé informel sur les meilleures pratiques concernant les mesures prises par les opérations de maintien de la paix pour favoriser la coopération avec les autorités des pays hôtes sera présenté au Comité spécial avant sa session de fond de 2018.

## **XVIII. Coopération avec les pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police**

306 Comme suite aux visites d'évaluation et de consultation, trois équipes itinérantes de formation ont été déployées entre le 1<sup>er</sup> juillet 2016 et le 30 juin 2017 pour aider les pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police à remplir les exigences de formation demandées pour assurer la disponibilité opérationnelle.

Depuis mars 2016, la Cellule stratégique de constitution des forces et de planification des moyens a planifié et mené 37 visites d'évaluation et de consultation dans 105 unités qu'il a été prévu de déployer et qui sont enregistrées dans le Système de préparation des moyens de maintien de la paix. Ces visites sont planifiées bien avant les déploiements éventuels afin d'évaluer rigoureusement le niveau de préparation de ces unités, de sorte que les pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police disposent d'assez de temps pour corriger les lacunes éventuelles avant d'envisager un déploiement. Au cours de ces visites, les équipes se sont entretenues avec des représentants militaires et politiques, qui se sont engagés à fournir un nombre inattendu de nouveaux moyens. En outre, ces visites ont permis de conclure des partenariats bilatéraux et de corriger les défauts décelés dans les équipements et les formations des pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police. À la suite des visites, des représentants desdits pays et des membres des équipes chargées des visites ont fait savoir que celles-ci présentaient un grand intérêt. Les pays fournisseurs de contingents et de personnel de police sont désireux de s'entretenir avec des experts de l'ONU au sujet des ressources dont auraient besoin les effectifs qu'ils se proposent de déployer, et les discussions tenues avec des dirigeants politiques, militaires et de police dans les capitales ont permis d'améliorer la communication et d'éclaircir certains aspects des règles, exigences et procédures de l'ONU.

309 Un exposé informel sera présenté au Comité spécial avant sa session de fond de 2018.

### **XIX. Coopération tripartite entre le Conseil de sécurité, le Secrétariat et les pays fournissant des contingents ou du personnel de police**

323 Le Département des opérations de maintien de la paix tient régulièrement des réunions avec les pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police. En outre, lorsqu'il est procédé à un examen stratégique, les États Membres concernés, y compris les pays hôtes, sont préalablement informés des objectifs de l'examen puis de ses résultats. À ces consultations officielles s'ajoutent des réunions informelles à l'occasion desquelles le Secrétariat rend compte de l'évolution de la situation sur le terrain, ainsi que de la planification des activités et de l'évolution du concept d'opérations. Les pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police reçoivent régulièrement des informations précises ayant une incidence sur le déploiement, les concepts d'opérations, la structure de commandement et de contrôle et les règles d'engagement et de comportement des missions. Ces consultations ont permis au Secrétariat de donner des explications sur les moyens nécessaires dans une situation donnée et les mandats possibles avant qu'une opération soit autorisée, de fournir en temps voulu des informations sur l'évolution du contexte politique et des conditions de sécurité dans lesquels opèrent les missions et de faire le point sur les procédures des missions d'évaluation et leurs résultats. Les conclusions des examens stratégiques et techniques font l'objet d'un dialogue avec les pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police concernés et leur sont communiquées. Les réunions organisées ont donné à ces pays une occasion précieuse de faire entendre leurs inquiétudes et, aux autres États Membres, la possibilité de mieux comprendre les difficultés rencontrées sur le terrain.

### **XX. Renforcement des capacités africaines de maintien de la paix**

340 Le Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine a fait l'objet d'un examen stratégique en 2013 et d'un examen des besoins en personnel civil en 2015, menés tous les deux conjointement par le Département des affaires politiques, le Département des opérations de maintien de la paix et le Département de l'appui aux missions, en consultation avec la Commission de l'Union africaine. Il a été recommandé, à l'issue de ces examens, que la direction et les composantes politiques du Bureau soient renforcées pour qu'il puisse apporter une contribution et un soutien plus efficaces aux efforts déployés et, plus généralement, pour intensifier les activités de prévention des conflits et de maintien et de

consolidation de la paix. Le Secrétaire général a estimé, dans son rapport de 2016 sur l'Étude relative au Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine (A/71/551), qu'il fallait renforcer la cohérence stratégique existant entre le Bureau et l'Union africaine et les communautés économiques régionales et mécanismes régionaux, et ce du début à la fin des conflits. La nouvelle structure, en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, permet au Bureau d'œuvrer à l'appui d'une plus grande convergence politique et une plus forte cohérence opérationnelle entre l'Organisation des Nations Unies, l'Union africaine et leurs partenaires dans le domaine de la paix et de la sécurité en Afrique. Les effectifs techniques ont été revus et des solutions ont été trouvées pour éliminer les chevauchements d'activité et réaliser des gains d'efficacité. La collaboration entre le Cadre commun ONU-Union africaine pour un partenariat renforcé en matière de paix et de sécurité et le Bureau produira, une fois ce dernier remanié, des résultats concrets vers la levée des obstacles à la paix et à la sécurité. À cet égard, le Secrétaire général a l'intention de procéder à une évaluation du Bureau au moment le plus opportun pour ces deux organisations, conformément à la résolution 2320 (2016) du Conseil de sécurité.

344 Le 26 mai 2017, le Secrétaire général a présenté un rapport sur les modalités possibles du processus d'autorisation des opérations de paix de l'Union africaine et de la fourniture d'un appui à ces opérations (S/2017/454), en application de la résolution 2320 (2016) du Conseil de sécurité, dans laquelle le Conseil le priait notamment de continuer à travailler en étroite collaboration avec l'Union africaine afin d'affiner les options pour la poursuite de la coopération sur les propositions pertinentes de l'Union africaine, notamment en ce qui concerne la planification conjointe et la procédure d'établissement du mandat des opérations de soutien à la paix de l'Union africaine, sous réserve de son autorisation.

Dans son rapport, le Secrétaire général proposait un outil essentiel à la transition, à savoir un dispositif de prise de décisions qui renforcerait l'efficacité des activités conjointes, notamment par une institutionnalisation des procédures conjointes de planification et d'établissement du mandat des opérations, et soulignait dans le même mouvement le caractère essentiel que revêtent, dans l'ensemble des opérations de paix, le respect des dispositions et les procédures de contrôle, en particulier dans les domaines des droits de l'homme, de la déontologie et de la discipline. Dans le même rapport, le Secrétaire général a confirmé que certains aspects techniques restaient encore à régler concernant les modalités du processus conjoint d'analyse, de planification et d'évaluation, et de la communication d'informations aux organes intergouvernementaux concernés. De la même manière, le Président de la Commission de l'Union africaine a fait le point sur la situation du Fonds pour la paix et sur les dispositions de la résolution 2320 (2016) du Conseil de sécurité relatives au financement, au moyen des contributions des États Membres de l'Organisation des Nations Unies, des opérations de paix mandatées ou autorisées par l'Union africaine (voir S/2017/496).

Les rapports du Secrétaire général et du Président de la Commission de l'Union africaine rendent compte des priorités de l'Union pour ce qui est d'améliorer l'efficacité globale, la gestion et le contrôle des opérations de paix, y compris de renforcer les capacités de planification et de gestion, de resserrer le partenariat avec l'ONU et de mettre en place un cadre solide de responsabilisation et de respect des dispositions. Ces initiatives sont indispensables pour mettre au point un ensemble de mesures de transition créatives et souples qui figureront dans le prochain rapport du Secrétaire général sur le renforcement du partenariat entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine sur les questions de paix et de sécurité en Afrique, et notamment sur les activités du Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine, comme demandé par le Conseil dans sa résolution 2378 (2017). Compte tenu de l'évolution du partenariat et de la demande formulée par le Conseil de sécurité, ces mesures porteront principalement sur les modalités de la coordination des activités d'évaluation et de planification, l'échange d'informations et l'établissement de rapports conjoints. Elles constitueront également un outil précieux pour concourir à l'amélioration de l'état de préparation de la Force africaine en attente, en tant que cadre global pour les opérations de soutien à la paix en Afrique.

348 Depuis son entrée en fonctions, le Secrétaire général s'est engagé à favoriser l'avènement d'une nouvelle ère de coopération avec l'Union africaine et à contribuer à faire évoluer le discours sur l'Afrique, à soutenir les efforts déployés par l'Union africaine pour promouvoir l'unité et le progrès sur le continent et à établir une plateforme de coopération à plus haut niveau qui tienne compte des atouts et du potentiel considérable de l'Afrique. Le 19 avril 2017, le Président de l'Union africaine et le Secrétaire général ont convoqué la première Conférence annuelle ONU-Union africaine au Siège de l'ONU en vue de faciliter, aux plus hauts niveaux de ces deux organisations, une compréhension commune des causes profondes et des éléments déterminants des conflits et afin de promouvoir, dans toute la mesure possible, la convergence dans la prise de décisions. Pour mettre en exergue ce partenariat renforcé, ils ont signé le Cadre commun ONU-Union africaine pour un partenariat renforcé en matière de paix et de sécurité, qui comprend quatre grands domaines d'action : la prévention et la médiation des conflits et la pérennisation de la paix ; les interventions en cas de conflit ; la lutte contre les causes profondes des conflits ; l'examen et le renforcement continu du partenariat. Le Cadre est l'instrument d'une vision stratégique globale en faveur d'un partenariat plus solide devant permettre aux deux organisations de relever ensemble les défis lancés à la paix et à la sécurité sur le continent.

Par la suite, en vue de faciliter la mise en œuvre du Cadre commun, le Secrétariat a créé un groupe de travail pour le renforcement du partenariat avec l'Union africaine dans le domaine de la paix et de la sécurité, tandis que la Commission de l'Union africaine a constitué une équipe spéciale chargée de la mise en œuvre du Cadre. Les deux équipes ont tenu plusieurs réunions au cours de la période considérée et joueront un rôle essentiel en tant que catalyseurs de la coordination de la mise en œuvre du Cadre commun, notamment en renforçant la cohérence stratégique, la collaboration opérationnelle et le partenariat du début à la fin des conflits en Afrique.

## **XXI. Mise en place d'un dispositif d'appui aux missions des Nations Unies plus solide**

351 Dans sa résolution 70/286, l'Assemblée générale a prié le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires de demander au Comité des commissaires aux comptes de rassembler les enseignements qu'il avait tirés de la stratégie globale d'appui aux missions, en vue de leur publication. Pour répondre à cette demande précise, le Comité des commissaires aux comptes a examiné les leçons que le Département de l'appui aux missions avait tirées de cette stratégie et les conclusions auxquelles il avait abouti, ainsi que les mesures prises pour améliorer l'appui fourni aux missions. Les conclusions du Comité ont été publiées en anglais sur son site Web sous le titre suivant : *Compilation of lessons learned from the Global Field Support Strategy* (voir [www.un.org/en/auditors/board/auditors-reports.shtml](http://www.un.org/en/auditors/board/auditors-reports.shtml)).

À titre d'information, on trouvera ci-après les éléments de réponse précédemment apportés à la demande du Comité spécial (A/71/587/Add.1, par. 306)

Le Secrétaire général a fourni des informations détaillées sur les résultats et les avantages découlant de la mise en œuvre de la stratégie globale d'appui aux missions entre 2010 et 2015 dans son rapport sur l'aperçu général du financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies (voir A/70/749, annexe IX). Un complément d'information sera apporté conformément aux orientations fournies par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires et les États Membres, comme l'a demandé l'Assemblée générale dans sa résolution 70/286.

356 Un exposé sur les activités du Centre de services régional d'Entebbe sera présenté au Comité spécial avant sa session de fond de 2018.

- 357 Un point détaillé sera présenté au Comité spécial lors d'une séance d'information informelle organisée avant sa session de fond en 2018.
- 361 La Division de l'informatique et des communications du Département de l'appui aux missions s'emploie à renouveler son matériel satellite, opération qu'elle a déjà menée à bien dans 147 sites. Au moment de la rédaction du présent rapport, des systèmes d'allocation dynamique de la bande passante avaient été mis en place dans 106 sites. Le réseau longue distance intelligent est mis en place progressivement : la première phase est arrivée à terme et la deuxième est en cours de planification. La Division collabore également avec les contingents pour aider les pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police à trouver les solutions réseau propres à améliorer leur respect des obligations relatives au soutien logistique autonome.
- 362 Un exposé informel sera présenté au Comité spécial avant sa session de fond de 2018.
- 363 La Section intervention rapide de la Division du personnel des missions est déployée pour répondre à la surcharge de travail liée aux périodes de démarrage, de transition et de liquidation des opérations sur le terrain, en leur apportant un renfort d'effectifs spécialisés et motivés. Les membres du personnel concerné par les réductions d'effectifs, s'ils remplissent les conditions contractuelles fixées, font l'objet de transferts latéraux décidés sous l'autorité du Secrétaire général adjoint à l'appui aux missions. Dans le cadre de la réforme de la gestion qu'il propose, le Secrétaire général examinera la possibilité de déléguer davantage de pouvoir aux chefs de département pour faciliter la prise de décisions et rendre l'Organisation plus efficace, en particulier pour ce qui est des opérations de maintien de la paix. De plus, comme suite aux travaux du Groupe indépendant de haut niveau chargé d'étudier les opérations de paix (A/70/95-S/2015/446), un certain nombre de mesures ont été prises en vue de permettre le déploiement rapide de personnel dans les opérations de paix nouvelles ou en expansion. Ces mesures feront l'objet d'un nouvel examen et seront affinées dans le cadre des réformes que le Secrétaire général se propose d'introduire en matière de gestion.
- 366 Le Département de l'appui aux missions présentera un exposé sur les aspects opérationnels de ses activités au Comité spécial avant la reprise de la prochaine session du Comité spécial.

## **XXII. Pratiques optimales et formation**

- 370 Un exposé informel sera présenté au Comité spécial avant sa session de fond de 2018.
- 372 Un centre de formation des formateurs aide les États Membres à se préparer aux activités de maintien de la paix et fournit un appui aux missions dans le domaine de la formation. Les formations assurées doivent être définies par les pays fournissant des contingents ou des effectifs de police, le Département de l'appui aux missions du Département des opérations de maintien de la paix et les missions. Depuis sa création, le Centre a formé les formateurs du cours de formation des officiers d'état-major des Nations Unies et ceux des modules de formation sur les stratégies globales de protection des civils et sur la protection de l'enfance, proposé un programme à l'intention des conseillers militaires pour la problématique hommes-femmes et organisé des exercices de simulation. D'ici à la fin de 2017, il organisera de nouveau des sessions à l'intention des formateurs du cours de formation des officiers d'état-major et un programme à l'intention des spécialistes de la planification des activités de police, un atelier de certification de l'évaluation des forces de police et un programme destiné aux responsables de secteurs militaires.
- 374 Un exposé informel sera présenté au Comité spécial avant sa session de fond de 2018.

379 La version à jour des modules de formation de base préalable au déploiement et la formation initiale obligatoire dispensée à tous les membres du personnel de maintien de la paix présent sur le terrain prévoient une formation à la protection de l'enfance, à la prise en compte systématique de l'égalité entre les sexes et aux violences sexuelles liées aux conflits dans le contexte des opérations de maintien de la paix, afin de garantir que le personnel déployé reçoit des instructions en conformité avec les normes des Nations Unies.

Des supports pédagogiques sur la protection de l'enfance destinés aux forces de police des Nations Unies ont été publiés en septembre puis en décembre 2016. Le matériel pédagogique spécialisé élaboré sur ce sujet en 2014 à l'intention des contingents sera mis à jour et diffusé en 2018. Les supports de formation sur le thème des violences sexuelles liées au conflit ont été mis au point et le programme de formation des formateurs a été organisé en février 2017.

Les outils de formation à la problématique hommes-femmes pour la police des Nations Unies comprennent une trousse d'information sur le sujet et un programme normalisé de formation des policiers aux enquêtes portant sur des faits de violence sexuelle et sexiste et aux activités de prévention dans ce domaine.

Au cours des trois dernières années, le Bureau des affaires militaires a organisé, à l'intention des conseillers militaires pour la problématique hommes-femmes et des responsables de la coordination des questions d'égalité des sexes, un programme de formation ciblé conçu pour les aider à s'acquitter de leurs attributions.

380 Au cours des trois dernières années, le Bureau des affaires militaires a organisé un programme de formation à l'intention des conseillers militaires pour la problématique hommes-femmes et les responsables de la coordination des questions d'égalité des sexes. Ce programme, axé sur l'application de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité sur les femmes, et la paix et la sécurité, est spécialement conçu pour correspondre aux besoins de formation des titulaires de ces fonctions. Son contenu porte sur l'appréhension de la problématique hommes-femmes dans un contexte militaire, les violences sexuelles liées aux conflits, la protection de l'enfance, la protection des civils et l'exploitation et les atteintes sexuelles.

381 Tous les supports de formation sont en ligne sur la page du Portail de ressources sur le maintien de la paix dédiée à la formation, où les États Membres peuvent aisément les consulter. Ce portail compte actuellement 831 utilisateurs inscrits de divers États Membres et le nombre d'inscriptions augmente chaque semaine.

Les supports de formation, une fois finalisés, sont tous traduits dans les six langues officielles de l'Organisation. Ces versions traduites sont publiées sur le Portail dès qu'elles sont disponibles.

382 Le Département de l'appui aux missions du Département des opérations de maintien de la paix continue d'encourager les États Membres à proposer des candidats pour les stages de formation à la direction des missions. En vue de donner suite aux recommandations formulées par le Bureau des services de contrôle interne dans son rapport de 2015 intitulé « Évaluation de la formation des hauts responsables du Département des opérations de maintien de la paix et du Département de l'appui aux missions », le programme de ces stages et le Programme de formation des cadres des missions à l'administration et à la gestion des ressources ont été adaptés pour mieux tenir compte de l'évolution des menaces pesant sur la sécurité et des défis opérationnels et mettent en particulier l'accent sur une meilleure préparation à la gestion de crise et aux questions administratives. Les nouveaux programmes comportent davantage d'exercices de simulation et d'études de cas portant sur des missions précises, ce qui permet aux participants de mettre à profit les connaissances, compétences et expériences concrètes acquises pour faire face aux réalités d'environnements complexes et hostiles.

Un programme de formation approfondie du personnel des missions a été mis au point pour mieux préparer le personnel à assumer des fonctions de direction sur le terrain, notamment celles de Chef/Directeur de l'appui à la mission, Chef de cabinet de la mission ou responsable de composante, qui se caractérisent par des responsabilités élevées en matière de gestion des programmes. Ce programme a pour objectif précis de renforcer les compétences nécessaires pour : a) travailler efficacement dans le cadre de l'équipe de direction de la mission ; et b) donner des conseils et orientations stratégiques au Chef de la mission et à l'équipe de direction tout en administrant des activités complexes à l'appui du mandat de la mission.

Le contenu du programme à l'intention des commandants des forces de police est actuellement mis au point en consultation avec les États Membres ; des ateliers sur le sujet ont été organisés en mai et juin 2017.

Une séance d'orientation sur deux jours a également été conçue pour les Représentants spéciaux du Secrétaire général entrant en fonctions.

Entre le 1<sup>er</sup> juillet 2016 et le 30 juin 2017, trois sessions du Programme de formation des cadres des missions à l'administration et à la gestion des ressources ont été organisées. Sur les 40 participants, 16 étaient des femmes. Une première session du programme de formation approfondie du personnel des missions a eu lieu en mai 2017 à l'intention de 16 participants, dont 6 femmes.

383 Le Département des opérations de maintien de la paix travaille à l'élaboration d'un module complémentaire aux activités de préparation à l'aptitude opérationnelle pour les pays contributeurs d'effectifs de police dans les missions de maintien de la paix. Une séance pilote de formation doit être organisée en février 2018.

En consultation avec les États Membres et les missions, la Division de la police continue d'affiner ses procédures d'évaluation du personnel de police, y compris des unités de police constituées, préalablement à leur déploiement. Il s'agit d'aider les États Membres à mieux se préparer en amont de l'évaluation, de renforcer l'efficacité et la transparence du programme d'aide à la sélection et à l'évaluation en s'appuyant sur une approche commune plus cohérente et mise à jour, et d'assurer ainsi, de manière ciblée et dans les délais voulus, la préparation et le déploiement d'effectifs dotés des aptitudes et de l'expérience requises aux fins de la mise en œuvre du mandat, et ce dans toutes les catégories de personnel de police des Nations Unies.

## **XXIII. Personnel**

389 Pendant la période considérée, le Département de l'appui aux missions a activement participé à l'élaboration de la Stratégie du Secrétaire général sur la parité des sexes. En août 2017, le Sous-Secrétaire général à l'appui aux missions a représenté les missions lors de la réunion sur la Stratégie sur la parité des sexes à l'échelle du système des Nations Unies et la Division du personnel des missions a assuré la présidence du groupe de travail chargé d'élaborer des mesures pour améliorer la parité des sexes dans les missions. À cet égard, la Division du personnel des missions a également conduit des études statistiques et réuni des groupes de discussions sur le sujet. La stratégie multidimensionnelle sur la parité des sexes dans les effectifs civils vise à faire augmenter le pourcentage de femmes employées dans les opérations de paix des Nations Unies, qui est actuellement de 28 %, en définissant des objectifs annuels ambitieux pour chaque mission ; en promouvant une image positive du personnel civil féminin sur le terrain par la mise en exergue de leurs parcours dans les médias sociaux ; en constituant des viviers plus importants de candidates, de sorte que ces dernières puissent être évaluées et recrutées dans les opérations de maintien de la paix au titre des mesures temporaires applicables au recrutement qu'à promulguées le Secrétaire-général en vue d'aider les missions à recruter plus rapidement du personnel féminin qualifié ; en améliorant les conditions de vie

et du travail du personnel civil employé dans des lieux d'affectation difficiles. Pendant la période 2016-2017, les avis de vacance génériques et spécifiques publiés par la Division concernant des postes dans les missions ont donné lieu à 30 % seulement de candidatures féminines, ce qui n'est que très légèrement supérieur au pourcentage actuel de femmes affectées à des postes de personnel civil recruté sur le plan international dans les opérations de paix des Nations Unies (28 %). À cet égard, la Division a émis l'avis que les mesures temporaires spéciales pour le recrutement de personnel féminin sont nécessaires pour que des progrès soient faits rapidement vers l'objectif de parité des sexes défini par le Secrétaire général. Parallèlement, elle a contracté les services d'Impactpool ([www.impactpool.org](http://www.impactpool.org)), une entreprise spécialisée dans la diffusion d'informations, pour augmenter la visibilité des vacances de postes et mettre en valeur le parcours de femmes employées dans les opérations civiles de maintien de la paix. Pour la période 2017-2018, la Division prévoit également de publier des avis de vacance et de diriger la procédure de recrutement pour des postes de classes P-5 et D-1 à pourvoir uniquement à partir d'une liste de candidates. Les profils retenus pour constituer les listes correspondront à ceux de la filière de sélection de femmes qualifiées en vue de leur recrutement à des postes de direction, de sorte que les membres de cette filière puissent être inscrites sur les fichiers de recrutement.

La Division du personnel des missions s'est servi des ressources dont elle disposait et d'un contrat existant avec Impactpool pour créer une plateforme en ligne consacrée à la gestion de la filière de sélection des femmes qualifiées en vue de leur recrutement à des postes de direction. Cette nouvelle plateforme permet d'assurer de manière intégrée et de bout en bout la gestion des candidatures, la sélection et l'inscription dans la filière de sélection. Elle offre également la possibilité de chercher des informations et de communiquer avec les membres inscrits. Le 15 juin 2017, la filière de sélection de femmes qualifiées en vue de leur recrutement à des postes de direction dans les opérations de paix des Nations Unies a été rouverte pour sélectionner des candidates de classe D-1 et D-2 spécialisées dans l'appui aux missions/administration des missions, les affaires/politiques/la médiation, les affaires civiles, l'état de droit et les institutions chargées de la sécurité, et l'information. Les États Membres ont été informés par note verbale, plusieurs activités de sensibilisation ont été organisées, et une campagne a été lancée auprès des médias sociaux/numériques. Dans le cadre de cette campagne, une série de témoignages ont été recueillis auprès de six femmes occupant actuellement des fonctions de haut rang dans les opérations de paix des Nations Unies, puis largement diffusés sur les médias sociaux. Au 20 septembre 2017, la Division du personnel des missions avait reçu 1 658 candidatures pour la filière de sélection, parmi lesquelles celles de candidates nommées par les États Membres. Un groupe d'experts devait se réunir en octobre pour sélectionner les candidates. La filière de sélection est financée au moyen de ressources extrabudgétaires, et le Secrétariat prévoit de demander des ressources supplémentaires au titre du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix, de sorte à pérenniser cette initiative louable.

Pendant la période considérée, l'équipe chargée de ce sujet a également contacté les personnes déjà inscrites et les nouvelles candidates à la filière pour leur annoncer que des postes de classe D-1 et D-2 étaient vacants. Les candidates issues de la filière ont notamment été invitées à prendre connaissance des avis de vacance concernant les postes suivants : Directeur de l'appui à la mission (D-2) à la MINUAD, à la MONUSCO et à la MINUSS ; Chef du Centre de services régional d'Entebbe (D-1) ; Chef de cabinet (D-2) à la MONUSCO, à la MINUAD et à la MINUSMA ; et Directeur des affaires politiques (D-2) à la MINUSMA. Il a été conseillé aux candidates de postuler également à des postes pourvus sur liste, notamment celui de Directeur des affaires politiques (D-1). Une candidate issue de la filière a été choisie pour occuper le poste de Chef de l'information (D-1) à la MANUL.

390 Le Service de la constitution des forces du Département des opérations de maintien de la paix met actuellement au point une politique d'attribution des postes de spécialiste des questions militaires en mission et des postes d'officiers d'état-major dans les opérations de paix. Cette politique fait l'objet de consultations et devrait être publiée en 2017. Elle confirmera les procédures déjà en place, qui prévoient que le pourcentage de postes attribués à des nationaux de pays autres que ceux qui fournissent des contingents ne dépasse pas 30 % du total des postes de chaque mission. On y trouvera également les procédures relatives à la réservation de certains postes vacants à du personnel militaire féminin et à la sélection de candidats pour les postes très spécialisés.

Par ailleurs, la Division de la police a examiné ses procédures de recrutement actuelle, en vue d'assurer la représentation équitable des pays fournisseurs de personnel de police et d'augmenter la proportion de femmes dans les effectifs de police.

Pendant la période considérée, la Division du personnel des missions du Département de l'appui aux missions a dialogué avec 42 pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police dans le cadre d'une série de tables rondes, de visites d'information et de réunions bilatérales organisées en vue d'expliquer à ces États que les compétences des candidats inscrits sur les fichiers de recrutement ne correspondent pas nécessairement aux besoins actuels des opérations sur le terrain. La Division du personnel des missions a par ailleurs distribué aux pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police des supports de formation sur les procédures d'inscription sur les fichiers de recrutement, sur la manière d'aborder les entretiens d'appréciation des compétences et sur ce que signifie l'inscription sur ces fichiers, de sorte que les nationaux de ces pays qui souhaiteraient faire acte de candidature disposent des informations nécessaires. Ces séances d'information ayant eu lieu pendant la période considérée, la Division du personnel des missions pourra évaluer les résultats obtenus grâce à ses efforts de communication sur la base des taux de candidature pour inscription sur les fichiers de recrutement. La Division est déterminée à pérenniser cette approche dans ses relations avec les pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police.

392 Le Bureau des affaires militaires a organisé des réunions bilatérales avec plus de la moitié des États Membres afin de leur expliquer les raisons pour lesquelles a été fixé un objectif de 15 % de femmes parmi les observateurs militaires et les officiers d'état-major. Le Bureau a la ferme intention de faire évoluer les mentalités dans sa composante militaire, de sorte que la présence de femmes dans le personnel militaire de maintien de la paix ne soit plus considérée comme un fait exceptionnel. Traduit en chiffre, cet objectif de 15 % ne représente pour chaque État Membres que quatre à cinq postes d'officier d'état-major à pourvoir par des femmes, ce que le Bureau s'emploie à faciliter en permettant le déploiement pour six mois de mères d'enfants en bas âge (sous réserve de la disponibilité de ressources financières), en dispensant des formations à l'intention des femmes sur les fonctions d'observateur militaire et d'officier d'état-major et, au besoin, en réattribuant des postes dévolus à l'origine à certains États Membres qui ne souhaiteraient ou ne pourraient pas donner à des femmes militaires l'occasion de servir dans les opérations de maintien de la paix des Nations Unies.

La Division de la police continue de participer aux efforts déployés au niveau mondial pour faire passer la part des femmes dans les effectifs à 20 % d'ici à 2020.

393 Voir l'observation formulée au sujet de la procédure de sélection au paragraphe 149.

395 Le Secrétariat continue d'améliorer ses procédures de sélection et de recrutement de spécialistes des questions militaires et des questions de police au Département des opérations de maintien de la paix et au Département de l'appui aux missions. Il mène en outre deux fois par an des campagnes de recrutement de militaires et policiers détachés. La liste des postes vacants à pourvoir est communiquée à l'avance aux États Membres afin d'éviter ou de limiter les intervalles précédant l'arrivée de la relève du personnel militaire et policier en détachement.

Dans le respect du principe de transparence dans les procédures de recrutement, lors de la phase finale d'examen des candidatures, il est dûment tenu compte des candidatures de femmes et, dans le cas des postes à pouvoir dans les opérations de maintien de la paix ou au Siège et financés au moyen du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix, du fait qu'un candidat soit originaire d'un pays fournisseur de contingents ou de personnel de police, de sorte à assurer la représentation équitable de ces pays.

La Division de la police a revu ses procédures de sélection et de recrutement pour en améliorer la transparence et recruter des policiers et policières spécialisées.

396 Une initiative de partenariat a été lancée en novembre 2014 par la Section des nominations aux postes de haute direction du Bureau du Secrétaire général adjoint à l'appui aux missions. Elle consiste à aider les nouveaux chefs et chefs adjoints des missions de maintien de la paix et des missions politiques à assurer leurs fonctions en leur adjoignant un partenaire (un mentor assurant actuellement les mêmes fonctions ou les ayant assurées par le passé avec succès) disposé à transmettre ses connaissances en matière de culture et de pratiques institutionnelles, son expérience et les leçons qu'il ou elle en a tirées. Dans son rapport publié en juin 2015, le Groupe indépendant de haut niveau chargé d'étudier les opérations de paix a souligné que les hauts responsables des missions manquaient cruellement de soutien et recommandé que ces derniers bénéficient d'un programme de formation suivi d'un programme de mentorat complémentaire (voir A/70/95-S/2015/446, par. 278). Dans le rapport constituant sa réponse à celui du Groupe indépendant, le Secrétaire général a donné suite à ces recommandations et annoncé que selon les résultats qui s'en dégageraient et les ressources disponibles, le programme pilote de tutorat alors en cours pourrait être rendu obligatoire (voir A/70/357-S/2015/682, par. 117). En avril 2016, la Section des nominations aux postes de haute direction a pu faire passer le programme de partenariat de sa phase pilote à sa véritable phase d'application en tant que programme financé aux moyens des ressources extrabudgétaires débloquées pour la période allant d'avril 2017 à mars 2018. En août 2017, la Section avait organisé 20 partenariats (auxquels participaient 13 chefs ou chefs adjoints de missions de maintien de la paix en exercice) au bénéfice d'autant d'hommes que de femmes. Le programme a jusqu'ici été plébiscité par les mentors comme par celles et ceux qui ont reçu leurs conseils.

Un exposé informel sera présenté au Comité spécial avant sa session de fond de 2018.

399 Le Secrétaire général continue de favoriser et d'encourager le recours plus fréquent à du personnel recruté sur le plan local. Dans le cadre de l'application des résolutions de l'Assemblée générale sur le sujet, le Secrétaire général s'efforce toujours de recenser les postes qui, soumis à recrutement international, pourraient être pourvus sur le plan national. À cet égard, des directives relatives à la transformation d'un poste de fonctionnaire international en poste d'agent recruté sur le plan national sont en cours d'élaboration et devraient être achevées en novembre 2017. La Division du personnel des missions a également publié des directives concernant le recrutement du personnel sur le plan local dans les opérations de maintien de la paix.

## **XXIV. Questions financières**

409 La Division du budget et des finances des missions produit tous les trimestres des analyses sur le sujet des déductions sur le coût des contingents à l'intention des pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police.

410 Les directives relatives au versement d'une indemnité de risque et des primes de déploiement rapide de capacités essentielles sont en cours de validation.

## **XXV. Questions diverses**

- 415 Le Secrétariat continue de collaborer étroitement avec le Bureau du Comité spécial pour veiller à ce que les documents qu'il lui soumet soient présentés dans les délais voulus et constituent un point de référence solide pour les travaux importants que mène le Comité.
- 418 Un exposé informel sera présenté au Comité spécial avant sa session de fond de 2018.
-